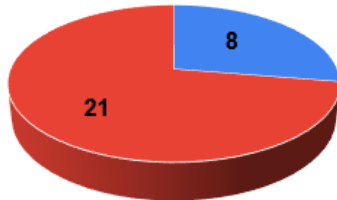


# CR VISIO SNEP-POITIERS

11 novembre 2020

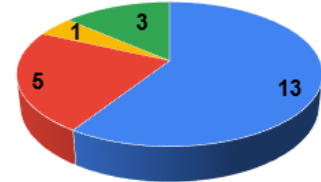
## I. Bilan du sondage google form

Temps d'échange pour la rentrée ?



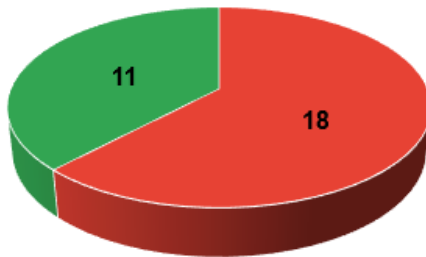
- Tps d'échange rentrée ? Oui
- Tps d'échange rentrée ? Non

Quel(s) temps d'échange pour la rentrée ?



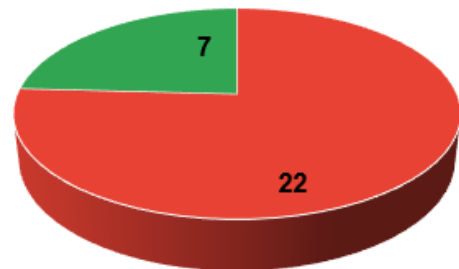
- réunion plénière
- CP (lyc)
- 1/2 journée banalisée
- Autre (concertation, réunion équipes...)

Impact du nouveau protocole sur les EDT



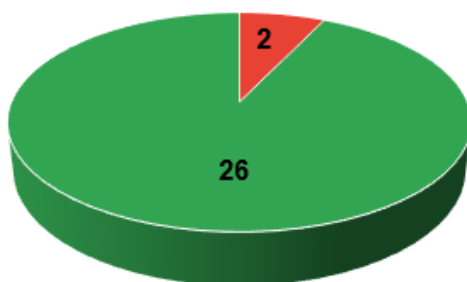
- Impact EDT non
- Impact EDT oui

Impact sur les installations



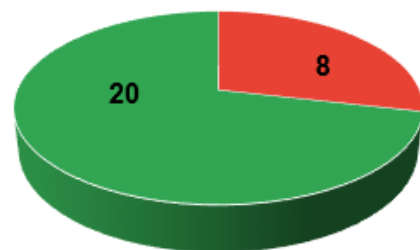
- Impact Installations non
- Impact Installations oui

Impact sur l'organisation de l'AS



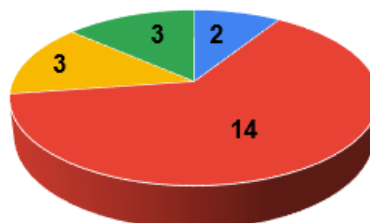
- Impact AS non
- Impact AS oui

Aménagements particuliers en EPS ?



- Aménagement particulier EPS non
- Aménagement particulier EPS oui

Quels aménagements en EPS



- 1/2 groupes
- modification programmation
- natation
- 1/2 groupes

## II. Bilan des échanges sur le protocole sanitaire.

Les établissements n'ont pas obligation de communiquer sur qui est contaminé ou non.

Position des DASEN : les élèves doivent venir à l'école, ils y sont mieux.

Comptage des cas positifs biaisé dans l'EN : le ministre n'utilise pas les bons chiffres([article vrai/faux de France info](#)), des élèves positifs ne sont pas signalés par les familles voire viennent en cours en sachant qu'ils sont positifs, à l'EN 1 fratrie de 4 positifs= 1 cas contrairement au décompte en entreprise ([cf interview Dr Rochoy-SNES](#))

Lycée :

- certains établissements sont sous pression des parents sur nouveau protocole, ainsi que la presse
- Des plénières ont été organisées => choix de travail en 1/2 groupes 1 semaine sur 2, en groupe complet avec un niveau absent 1 semaine sur 3, etc.
- Des créneaux EPS sont réduits d'1/2h à cause de la modification des passages à la cantine.
- Le non port du masque en EPS pose vraiment pb, aggravé souvent par les difficultés d'aération.
- Pb de l'éval des spécialités maintenues donc programmes à boucler, donc on reste souvent en groupe classe complet  
=> 35 élèves dans une salle mal aérée.... Peut-on dire alors que les enjeux sanitaires sont prioritaires ?
- Des questions se posent aussi sur le mode d'enseignement hybride ou en distanciel.  
=> l'accompagnement à distance est obligatoire (circulaire rectorale).  
Mais pb de simultanéité présentiel / distanciel => fonctionnement en classe inversée ?
- Des collègues se plaignent du manque de règles communes.  
=> équipes se débrouillent avec le chef donc vision du chef pèse beaucoup.  
Cela crée aussi beaucoup de conflits dans les équipes.
- Une accusation de création de cluster pour avoir mis en place une réunion non autorisée a été lancée par un chef.
- Des contre-informations circulent : des établissements peuvent mettre en place des fonctionnements en classe complète dans les cours « classiques » et des 1/2 groupes en EPS spécifiquement alors que d'autres n'ont pas eu le droit. Le rectorat aurait refusé (info ou intox du chef d'établissement ?)

Collège :

- Rien ne change fondamentalement (gel, aération...) mais dans des établissements les collègues ne veulent pas revenir en visio, s'adaptent aux contraintes imposées, s'épuisent. Plus de récré, ne se voient plus... S'isolent
- Regret de ne pas avoir le droit aux mêmes aménagements que le lycée.

Pb de disponibilité d'installations :

ex : A POITIERS, le grand POITIERS ouvre tout, tout de suite, contrairement à LUSIGNAN où tout est resté fermé 3 jours à la rentrée.

Les enseignants doivent être force de proposition auprès des chefs pour les rassurer en produisant des protocoles spécifiques à l'EPS et L'AS, les rassurer sur des fonctionnements qui leur sont souvent inconnus. Les Chefs sont loin des gymnases et ne se représentent pas bien ce que les collègues peuvent aménager pour que les élèves pratiquent en sécurité physique et sanitaire. Les Chefs sont pris par beaucoup de contraintes simultanées et contradictoires (Salles/divisions, demi-pension, gestion nettoyage, etc...)

Il faut insister sur la mise en place des instances officielles dans les étab : CP, CA...

### III. Mise en œuvre de l'Association sportive :

#### Exemples de mises en œuvre :

- Natation => 1 établissement par ligne d'eau.
- Mettre la priorité sur les internes, même les non licenciés (éventuellement en leur faisant une adhésion gratuite).
- Footing dans POITIERS autorisé par une cheffe.

*NB SNEP : Attention dans ce cadre de bien renseigner les différentes dérogations de circulation (parfois conflit entre protocole sanitaire et protocole attentat)*

CHSCT départemental indique qu'il faut éviter les brassages de niveaux à l'AS.

Ex : Si une seule élève en 1ère => rentre chez elle (=> contradiction avec la liberté accordée au local (cf. ci-après))

#### UNSS (intervention de Vincent MICHAUD) :

- Il faut laisser l'autonomie aux AS => éviter les règles communes.
- Les animateurs d'AS doivent être force de propositions auprès des chefs d'établissement, l'AS étant loin d'être leur priorité. Par ailleurs, il s'agit de leur montrer notre savoir en matière organisationnelle, de respect du protocole et de la constitution de groupes d'AS par niveau de classe afin de les rassurer (ne pas hésiter à les emmener sur les installations et leur expliquer).  
Ex tous les 6<sup>èmes</sup> en badminton, MAIS en tenant compte d'espaces séparés et identifiés pour les différents niveaux si cela « coince ». Le groupe 6<sup>ème</sup> par exemple fonctionne très bien dans certaines AS
- De plus ne pas confondre Brassage (contact prolongé) et croisement des élèves.  
il s'agit donc d'éviter les brassages de niveaux sauf si les espaces sont séparés
- La nature de l'activité ou ses mises en œuvre doivent respecter le protocole.
- Quelques difficultés de disponibilité des installations à l'AS, contrairement à l'EPS (amalgame AS, sport fédéral).
- Si les DASEN et la rectrice n'ont pas à s'immiscer dans la gestion interne d'une association, ils sont très proactifs et favorable au développement du sport scolaire dans les établissements (courrier déjà envoyé aux chefs en octobre). En revanche le chef d'établissement, qui de fait est président de l'AS est soumis à leur autorité.
- Des élèves ont été sanctionnés dans le cadre du confinement à l'AS.
- Suite à une réponse sur la FAQ de l'intranet, un mail a été envoyé aux inspecteurs sur la pratique des non licenciés. Il faut distinguer, en effet au sein de l'AS, la différence entre l'adhésion et la licence. L'adhésion permet de participer aux activités et à la vie de l'association. La licence permet elle, de participer aux compétitions UNSS et s'investir dans les différents rôles afférents aux compétitions.  
Un élève non adhérent est donc théoriquement non couvert sur les créneaux AS. Théoriquement car les délégations MAIF peuvent être plus ou moins souples. sur la pratique intramuros.  
Nous conseillons pour autant de licencier les élèves même s'il peut être décidé de la gratuité de l'adhésion dans cette période de confinement Le secrétaire peut tenir par exemple un registre des adhérents indépendant de l'inscription d'OPUSS.
- En résumé, la licence n'est pas obligatoire pour tous les élèves de l'AS, s'ils ne pratiquent pas de compétition. Dans les faits, il n'y a de distinction historique à l'AS entre adhérent et licencié du fait d'une cotisation modique contrairement aux clubs fédéraux.
- La licence reste un moyen de ne pas éloigner les AS de leur fédération de rattachement.
- Badminton : si président d'AS OK, on pourrait faire jouer des élèves de niveaux de classe, différents les uns contre les autres, en veillant bien à respecter les distances et les protocoles.
- En résumé, quelques indications :
  - o Au niveau de l'organisation de l'AS l'autonomie des établissements est à privilégier, MAIS il faut de la transparence et de la communication auprès des parents notamment.
  - o Au niveau des protocoles il faut privilégier les espaces séparés et identifiés, la mise en place de sens de circulation et vérifier que la nature de l'APSA peut s'adapter aux protocoles.

- Créer des groupes identifiés et immuables par niveaux de classe si possible, mais multi-niveaux peut être envisagé avec l'accord du président d'AS si un élève d'un autre niveau est isolé
- L'organisation ne doit prévoir pas de brassage, potentiellement des croisements
- Proposer un croquis des installations avec le protocole prévu
- Possibilité de s'appuyer sur le protocole UNSS académique et départemental + protocole EPS
- Personne ne peut vous attaquer si les protocoles sont respectés. L'origine du cluster ne peut pas être prouvée.

#### ○ Plan Vigipirate :

- Plan Vigipirate écarlate => continuer les projets mais avec beaucoup de précautions.
- DASEN : Aucune zone hors de danger. Si sortie de plusieurs classes => faire des petits groupes, enseignants avec téléphone pour prévenir les secours + être joignable.
- Les chefs doivent déclarer les sorties d'élèves dans les gendarmeries.

#### IV. Evaluations certificatives :

- Quelques éléments de réponses sur visio FB du SNEP national du mardi 10 nov => Certaines APSA non réalisables, beaucoup moins de leçons sur un cycle => protocoles d'évaluation devront forcément être adaptés.
- Question sur l'évaluations des terms ? possibilité d'avoir 1h en plus ? Faut-il annuler certaines activités ?
- Inspection : si un groupe n'est pas évalué : faire un écrit au chef et aux familles.
- Question sur l'équilibre des CA dans l'année ? Peut-on envisager 2 fois le même CA puisque nous avons dû modifier les APSA en raison du COVID ?
- Y-a-t-il encore obligation de faire des co-evals ? L'inspection a confirmé à des collègues l'obligation de la co-évaluation.
- Un fonctionnement hybride CCF / CC sera sûrement instauré.
- Le SNEP-POITIERS joindra l'inspection pour essayer d'obtenir des éléments de réponses rapidement.